

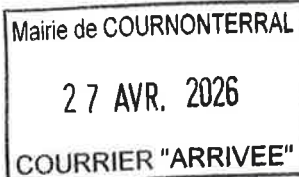


ASSEMBLÉE
NATIONALE

Sylvain CARRIÈRE

Député de l'Hérault - 8e circonscription

Membre de la Commission du développement durable et aménagement du territoire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Edith GUTIERREZ

Maire de Cournonterral

Mairie

12 avenue Armand Daney

34 660 COURNONTERRAL

À Frontignan, le 24 avril 2026

OBJET : Demande de réexamen de la décision mettant à l'arrêt le projet de Halle des sports de Cournonterral

Madame la maire,

Permettez-moi de vous écrire au sujet du projet de Halle des sports mutualisée de Cournonterral, équipement structurant dont chacun mesure l'importance pour la commune et celles environnantes, pour le futur lycée, pour les associations sportives locales et plus largement pour l'ensemble des Cournonterralais et Cournonterralais.

Comme vous le savez, la décision municipale n°2026/08 du 14 avril 2026 déclarant sans suite la procédure d'appel d'offres suscite une vive inquiétude et une profonde incompréhension parmi de nombreux citoyens, parents, enseignants et bénévoles associatifs, tous attachés au développement du territoire. Qu'il s'agisse d'un abandon, d'un report ou d'une révision du projet, chacun comprend aujourd'hui que ce chantier est interrompu, alors même qu'il répond à des besoins concrets et identifiés depuis plusieurs années.

Cette halle des sports n'est ni un équipement secondaire, ni un projet superflu, mais un investissement adapté aux besoins de la commune, un investissement utile : utile pour accueillir les élèves du lycée à venir dans des conditions dignes ; utile pour désengorger des installations existantes parfois vieillissantes ou saturées ; utile pour

permettre aux associations sportives de se développer ; utile enfin pour la santé publique, la cohésion sociale et l'animation locale.

Le sport n'est pas accessoire. Il est un levier d'émancipation, de prévention, de mixité sociale et de vivre-ensemble. Dans de nombreuses communes, les équipements sportifs constituent des lieux de respiration collective, particulièrement précieux pour la jeunesse. À Cournonterral, avec l'arrivée de nouveaux lycéennes et lycéens et l'évolution démographique du bassin de vie, ces besoins ne feront que croître.

Votre décision m'étonne d'autant plus que votre programme pour la commune affirmait que la jeunesse constituait l'avenir de Cournonterral, qu'il fallait "lui offrir tous les outils nécessaires à son épanouissement, notamment dans le domaine du sport". Vous annonciez également vouloir "moderniser et entretenir les équipements sportifs", "faciliter l'accès au sport pour tous" et soutenir les associations.

Par ailleurs, sachez que je n'ignore pas les contraintes budgétaires auxquelles les communes sont confrontées. Vouloir s'assurer de la soutenabilité des engagements pris est une responsabilité légitime. Mais cette nécessaire vigilance budgétaire et la volonté d'une bonne gestion ne peuvent devenir le prétexte à sacrifier un projet aussi attendu, ni à en réduire l'ambition structurante pour la commune et au-delà au point de ne plus répondre aux usages prévus. C'est précisément dans ce contexte qu'il convient d'examiner toutes les pistes de financement complémentaires permettant de préserver le projet.

Ceci étant dit, et afin d'éviter tout malentendu, je souhaiterais savoir si cette décision marque un simple report administratif, une refonte du projet, ou une remise en cause profonde de sa réalisation. Les habitantes et habitants sont également en droit de savoir selon quel calendrier la commune entend désormais répondre aux besoins du futur lycée, des associations et des usagers.

Pour conclure, associer les acteurs concernés (associations sportives, communauté éducative, partenaires publics, habitantes et habitants) aux choix qui seront arrêtés constituerait une réponse utile à la crise démocratique que traverse le pays, ainsi qu'un geste d'apaisement significatif.

La démocratie locale gagne toujours à la transparence, au dialogue et à la recherche de solutions concrètes. Je forme donc le vœu que ce dossier puisse être repris de façon apaisée, avec esprit de responsabilité et dans l'intérêt général.

Comme je vous l'indiquais dans mon courrier du 23 mars dernier, je demeure naturellement disponible pour une rencontre avec vous et votre équipe municipale afin d'échanger sur ce dossier et, plus largement, sur les enjeux de la commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la maire, l'expression de mes salutations les plus républicaines.



Sylvain Carrière
Député de l'Hérault